

Ministère de l'Agriculture,  
de l'Alimentation, de la Pêche  
et des affaires rurales

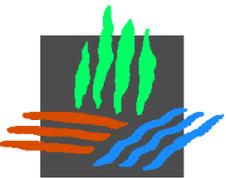


# Réalisation du document d'objectifs Natura 2000 sur le Causse Noir

**Lanuéjols**

**1ère réunion du comité de pilotage**

**21 novembre 2006**



Ministère de l'Agriculture,  
de l'Alimentation, de la Pêche  
et des affaires rurales



# Réalisation du document d'objectifs Natura 2000 sur le Causse Noir

## Ordre du jour

- 1- Point sur la démarche en cours
- 2- Examen et validation du rapport de description et d'analyse de l'existant
- 3- Choix de la démarche de communication
- 4- Installation des groupes de travail
- 5- Questions diverses



Ministère de l'Agriculture  
de l'Alimentation, de la P  
et des affaires rurales



# Réalisation du document d'objectifs Natura 2000 sur le Causse Noir

## 1. Point sur la démarche en cours



## DOCUMENT D'OBJECTIFS « CAUSSE NOIR »



CAUSSES MERIDIONAUX

### Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels proposés par chaque Etat membre qui se constitue depuis 1992 sur le territoire de l'Union Européenne, dans le cadre de la mise en œuvre des directives « Habitats-Faune-Flore - 1992 » et « Oiseaux - 1979 ».

Ces sites, appelés « sites Natura 2000 », abritent des habitats naturels et des habitats d'espèces animales et végétales en forte régression ou en voie de disparition à l'échelle européenne.



## DOCUMENT D'OBJECTIFS

### « CAUSSE NOIR »



L'objectif de ce réseau est d'assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable :

- des habitats naturels et/ou des habitats d'espèces figurants aux annexes I et II de la Directive « Habitats »
- des espèces figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et des espèces migratrices régulières.

Il doit aussi contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable en *« cherchant à concilier au sein des sites qui le composeront les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales. »*



## DOCUMENT D'OBJECTIFS

### « CAUSSE NOIR »



CAUSSES MERIDIONAUX

Ces sites ne sont pas des zones protégées où l'Homme serait exclu, et encore moins des sanctuaires de nature.

Ils sont simplement des espaces gérés avec tous les usagers, de telle sorte qu'ils puissent préserver leurs richesses biologiques et leur identité en maintenant les activités humaines.

Le réseau Natura 2000 comprend :

- des **Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.)** désignées au titre de la Directive « Habitats »
- des **Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.)** désignées au titre de la Directive « Oiseaux ».

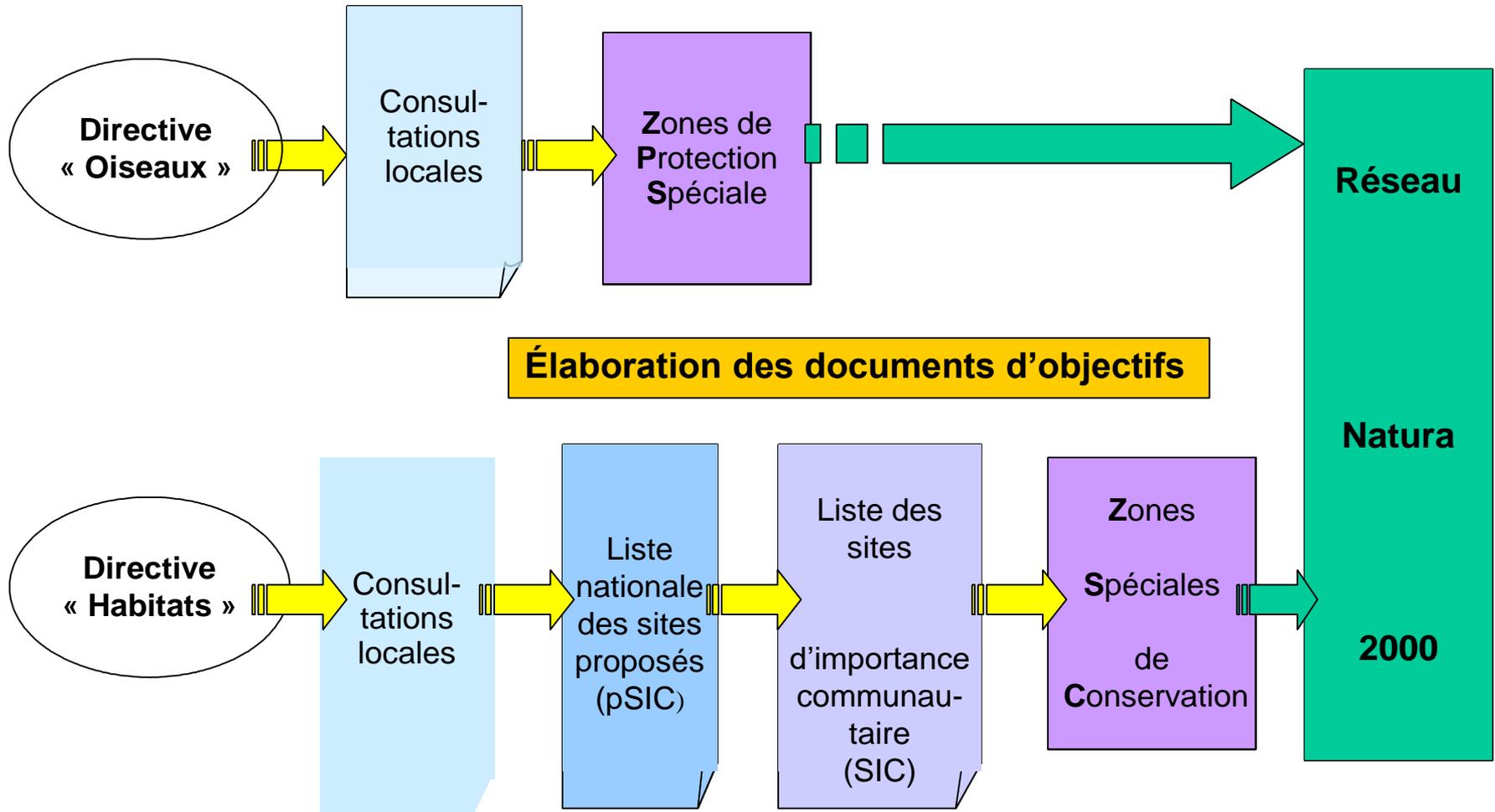


# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## « CAUSSE NOIR »



CAUSSES MERIDIONAUX





## DOCUMENT D'OBJECTIFS « CAUSSE NOIR »



CAUSSES MERIDIONAUX

### Qu'est-ce qu'un document d'objectifs ?

Le document d'objectifs (DOCOB) rapporte l'état de conservation des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

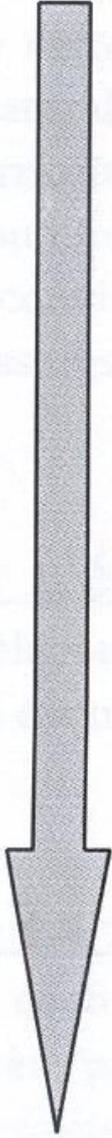
Il établit leur localisation ou leur répartition sur le site.

Il constitue également le plan de gestion du site Natura 2000.

Visant une gestion intégrée et concertée du site, le DOCOB a pour objet de faire des propositions relatives aux :

- objectifs de développement durable du site
- orientations de gestion
- moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable.

**Il n'a pas de valeur réglementaire : c'est un document d'orientation, de référence, d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site.**



*1<sup>ère</sup> étape : Lancement de l'opération*

*2<sup>ème</sup> étape : Description et analyse de l'existant*

- inventaire des habitats d'intérêt communautaire
- inventaire des activités humaines
- analyse écologique
- hiérarchisation des enjeux

*3<sup>ème</sup> étape : Mesures de gestion*

- définition des objectifs de développement durable du site
- proposition de mesures de gestion et d'actions chiffrées

*4<sup>ème</sup> étape : Proposition d'actions*

- proposition de mesures de suivi et d'évaluation
- budgétisation
- réflexion sur le périmètre

*5<sup>ème</sup> étape : Rédaction du DOCOB final*



# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## « CAUSSE NOIR »



CAUSSES MERIDIONAUX

## Qui fait quoi ?

**Opérateur local** : le CPIE des Causse Méridionales

La chargée de mission coordinatrice : Valérie BOUSQUEL

Composition : acteurs locaux (environnementalistes, socioprofessionnels...)

Missions : élaboration du DOCOB

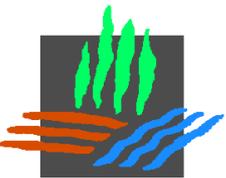
### **Comité de pilotage**

Composition :

- Services de l'Etat et établissements publics
- Collectivités territoriales et structures intercommunales
- Organismes socioprofessionnels, gestionnaires, utilisateurs du milieu et associations
- Représentant du CSRPN

Missions :

- Suivi de l'élaboration du DOCOB (validation des différentes étapes)
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre du DOCOB
- Révision du DOCOB



Ministère de l'Agriculture,  
de l'Alimentation, de la Pêche  
et des affaires rurales



## Réalisation du document d'objectifs Natura 2000 sur le Causse Noir

### 2. Examen et validation du rapport de description et d'analyse de l'existant



**DOCUMENT D'OBJECTIFS**  
**« CAUSSE NOIR »**



**Opérateur local : CPIE des Causse Méridionales**

*avec pour partenaires*

- CRPF
- Chambre d'agriculture
- CEN LR
- Groupe des Chiroptères du Languedoc-Roussillon (GCLR)
- MEANDRE
- ONF
- ONFCS
- SUAMME (ancien SIME)



# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## « CAUSSE NOIR »



CAUSSES MERIDIONAUX

## Présentation des sites

### 2 sites

- SIC Natura 2000 du « Causse Noir - FR 9101381 »
- ZPS du Causse Noir – FR 9112014

### Superficie de chaque site

6152 ha

### Communes concernées en totalité ou pour partie

- Lanuéjols (environ 4 820 ha concernés)
- Revens (environ 810 ha concernés)
- Trèves (environ 520 ha concernés).





## DOCUMENT D'OBJECTIFS « CAUSSE NOIR »



CAUSSES MERIDIONAUX

### Le couvert végétal en 2001

Le site est très largement constitué de milieux ouverts : 61% de pelouses (classes PP et P) et 10% de cultures.

Seul 12% du territoire est occupé par des forêts plus ou moins denses (classes LHD, LH et PLH).

Les formations végétales complexes (ligneux bas et hauts ou herbacées et ligneux bas), souvent caractéristiques de zones en évolution, sont rares.



# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## « CAUSSE NOIR »



CAUSSES MERIDIONAUX

## Évolution du couvert végétal de 1979 à 2001

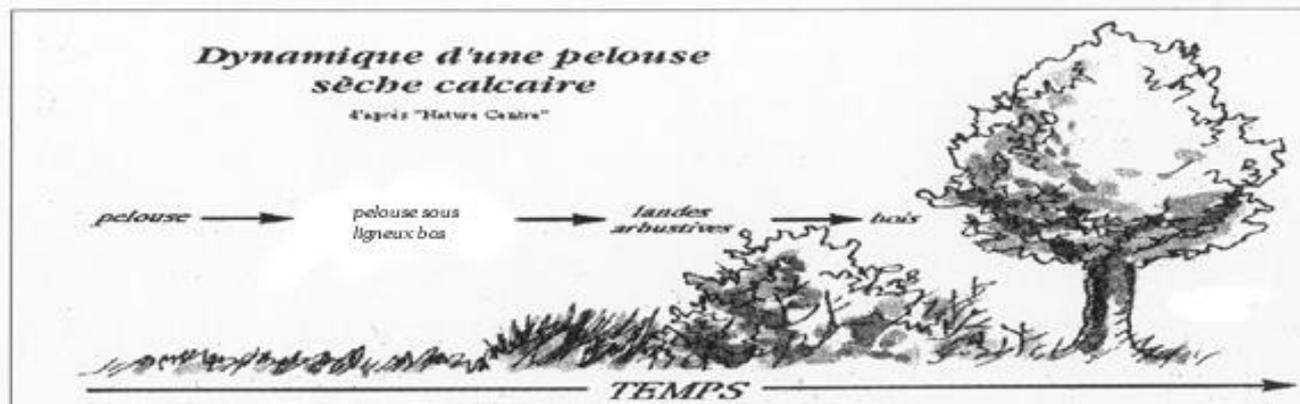
**2 secteurs représentatifs** : autour de Lanuéjols et autour de Revens

Plus de la moitié du territoire étudié (54%) est stable.

Cette stabilité est liée au maintien important du pâturage extensif et, dans une moindre mesure, des cultures et des forêts.

Une part relativement faible des zones étudiées est en fermeture (21%).

13% des zones étudiées sont en ouverture.





# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## « CAUSSE NOIR »



CAUSSES MERIDIONAUX

## Inventaire des habitats et des espèces IC

9 Habitats naturels de l'annexe I de la directive « Habitats »

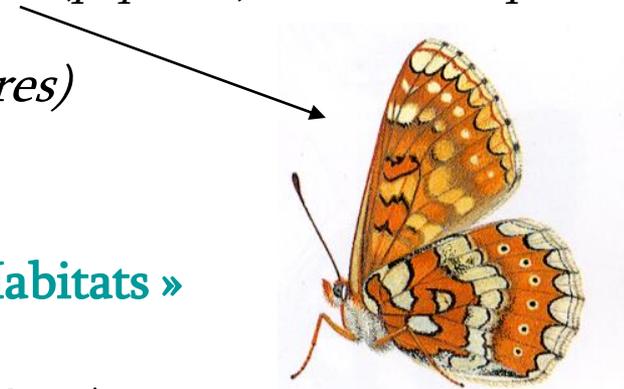
11 Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

- 2 espèces d'Insectes : *Damier de la Succise* (papillon) et *Grand Capricorne* (coléoptère)
- 9 espèces de chauves-souris (chiroptères)

14 Espèces de l'annexe IV de la directive « Habitats »

- 1 espèce d'Insectes : Apollon
- 11 espèces de chauves-souris (chiroptères)
- 2 espèces d'Amphibiens : Alyte accoucheur (ou Crapaud accoucheur) et Crapaud calamite

16 Espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux »





# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## « CAUSSE NOIR »



CAUSSES MERIDIONAUX

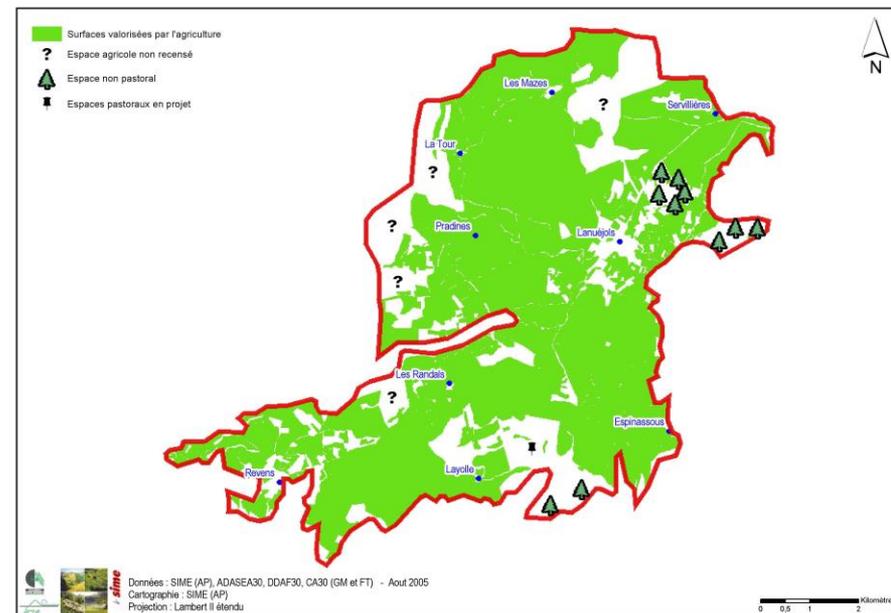
## Inventaire des activités humaines

### Démographie, habitations

- 16 % d'habitants entre 1968 et 1999
- + 9 % de résidences principales entre 1968 et 1999
- + 135 % de résidences secondaires entre 1968 et 1999

### Activités agricoles et pastorales

15 exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le site qui valorisent 4 975 ha soit environ de 80 % de la zone d'étude



	<b>Ateliers</b>	<b>Nbr exploitation</b>
<i>Systemes spécialisés</i>	Ovin lait Ovin viande Equin	7 2 1
<i>Systemes mixtes</i>	Ovin lait (pension de bovins, transformation produits porcs) Bovin viande (avec transformation de produits cervidés) Bisons, bovin viande, équins	3 1 1

	<b>Effectif Adultes</b>	<b>Effectif Jeunes</b>	<b>UGB<sup>α</sup> adulte</b>
Ovin viande	200		30
Ovin lait	4 141	1 244	621
Equin	26		26
Bovins viande	158	11	158
Bisons	17	17	17
Daims	30		5
Porcs	50		/
		<b>Total</b>	<b>857 UGB<sup>α</sup></b>

	<b>Surfaces (en ha)</b>	<b>%</b>	<b>% du site</b>
Terres labourables (PT, C)	967,2 ha	19,4	15,7
Prairies naturelles (PP)	179,1 ha	3,6	2,9
Parcours <sup>a</sup> et bois (P)	3678,5 ha	74,0	59,8
Autre utilisation (AU)	150 ha	3,0	2,4
<b>TOTAL surface agricole</b>	<b>4947,9 ha</b>	<b>100</b>	<b>80,9% de 6152 ha</b>



# DOCUMENT D'OBJECTIFS

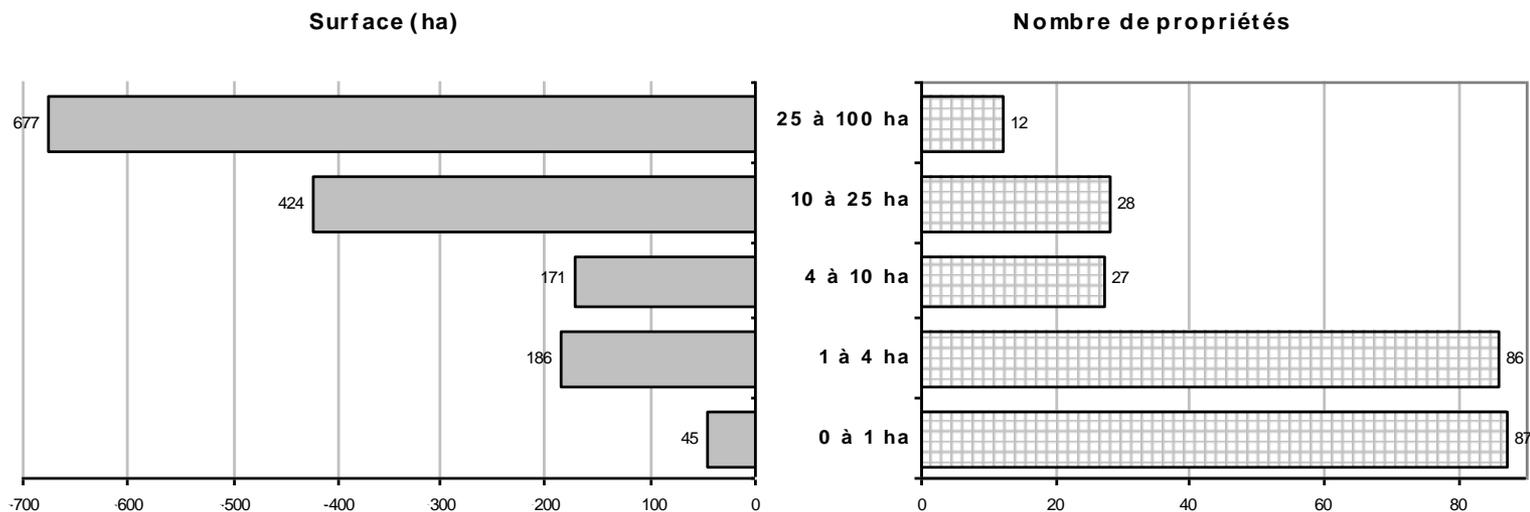
## « CAUSSE NOIR »



### Activités forestières

- Forêts relevant du régime forestier : 2 forêts domaniales (Aigoual et Causse Noir), 1 communale (Lanuéjols) soit 150 Ha sur le site
- Forêts privées : 1 propriété a fait l'objet d'un PSG, aucun PSG en vigueur

### Répartition de la forêt privée par taille de propriété sur le Causse Noir





# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## « CAUSSE NOIR »



CAUSSES MERIDIONAUX

### Tourisme et activités de pleine nature

Les motivations sont, d'une part liées à l'attractivité du territoire : beauté des paysages, climat du sud... et, d'autre part économiques car liées à la présence d'hébergements correspondant à des budgets « modestes ».

Les activités touristiques de pleine nature prennent de plus en plus d'importance

Il s'agit principalement de la randonnée qui se décline selon plusieurs moyens de locomotion, à pied, à cheval voire à VTT. Mais il s'agit aussi parfois de l'emploi d'engins motorisés comme la moto ou le quad. La spéléologie n'est pratiquée que très ponctuellement par des initiés.

- Sites naturels : Mont Aigoual, le Causse Noir, Gorges du Trevezel et de la Dourbie
- Réseaux de sentiers de découverte : GR, randonnée pédestre, randonnée équestre, sentiers thématiques, circuits routiers
- Structures de vente de produits du terroir



## DOCUMENT D'OBJECTIFS

### « CAUSSE NOIR »



CAUSSES MERIDIONAUX

### Activités cynégétiques

L'ensemble du territoire du Causse Noir est chassé dans sa totalité à l'exception des réserves (communales ou de chasse et de faune sauvage).

L'activité chasse est une pratique très ancienne et très ancrée pour les habitants du Causse et des environs. Au sein des sociétés de chasse communales, elle joue un rôle social entre les personnes issues d'un même village (résidents permanents ou occasionnels).

La chasse ne présente pas un impact néfaste sur l'équilibre des populations de gibiers dès lors que les règles de gestion et la réglementation en vigueur sont appliquées.

### Autres activités économiques

- artisanat
- commerces



## DOCUMENT D'OBJECTIFS

### « CAUSSE NOIR »



CAUSSES MERIDIONAUX

## Analyse écologique

L'analyse écologique consiste, pour tous les habitats (ou complexes d'habitats) et espèces inventoriés, à expliquer grâce à une fiche :

- leurs exigences
- leur état de conservation
- s'ils se rapprochent ou s'éloignent d'un état de conservation favorable
- quels sont les facteurs naturels ou humains (actuels et potentiels) qui tendent à modifier ou à maintenir l'état de conservation
- les enjeux et/ou les moyens de conservation.

Les fiches de l'analyse écologique abordent aussi le fonctionnement des milieux, la dynamique des habitats et les relations entre eux.

**Cf. p 85 du rapport**



# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## « CAUSSE NOIR »



## Hierarchisation des enjeux

La hiérarchisation des enjeux consiste à établir :

- une hiérarchisation dite « de la valeur patrimoniale » qui se traduit par un classement des habitats et des espèces d'intérêt communautaire inventoriés
- une hiérarchisation que nous avons qualifiée de « territoriale » puisqu'elle prend en compte les formations végétales concernées par les habitats d'intérêt communautaire inventoriés.

Le but de cette démarche est de permettre de faire des choix et de relativiser les enjeux entre eux.

4 grandes classes de valeur patrimoniale :

- I : valeur patrimoniale faible
- II : valeur patrimoniale moyenne
- III : valeur patrimoniale forte
- IV : valeur patrimoniale majeure

Valeur Patrimoniale	Habitats et espèces
<p style="text-align: center;"><b>I : Faible</b></p>	<p>Matorral à <i>Juniperus communis</i>  *Pelouses à Orpins  Alouette lulu  Pipit rousseline  Falaises calcaires  Grand Capricorne  Gazons à <i>Juncus bufonius</i>  Pie-grièche écorcheur</p>
<p style="text-align: center;"><b>II : Moyenne</b></p>	<p>(*)Pelouses à Brome sèches  Petit Rhinolophe  Oedicnème criard  Grand-duc d'Europe  Engoulevent d'Europe  Crapaud calamite  Alyte accoucheur  Prairies de fauche_type 1  Prairies de fauche_type 2  Circaète Jean le Blanc  Busard cendré  Fauvette pitchou  Pelouses à Brome semi-sèches  Rhinolophe euryale  Busard Saint-Martin  Bruant ortolan</p>

Valeur Patrimoniale	Habitats et espèces
<p style="text-align: center;"><b>III : Forte</b></p>	<p>Bas-marais à <i>Blysmus compressus</i>            Damier de la succise            Murin à oreilles échancrées            Minioptère de Schreibers            Grand Murin            Faucon pèlerin            *Pelouses à Brome semi-sèches (avec orchidées)            Prairies de fauche_type 3            Grand Rhinolophe            Aigle royal            Vautour fauve            Murin de Beschtein            Barbastelle</p>
<p style="text-align: center;"><b>IV : Majeure</b></p>	<p>Crave à bec rouge            Vautour moine            Apollon</p>



**DOCUMENT D'OBJECTIFS**  
**« CAUSSE NOIR »**



CAUSSES MERIDIONAUX

**La prochaine étape**

Définir les **objectifs de développement durable** du site au regard des habitats et des espèces présents

Proposer des **mesures de gestion contractuelles**

**Constat**

**Les 8 habitats naturels et la grande majorité des espèces (16) sont liés aux milieux ouverts issus du pastoralisme**

**Un des axes prioritaires sera donc de proposer des mesures visant le maintien, voire le développement, des activités agro-pastorales**



Ministère de l'Agriculture  
de l'Alimentation, de la P  
et des affaires rurales



# Réalisation du document d'objectifs Natura 2000 sur le Causse Noir.

## 3. Choix de la démarche de communication



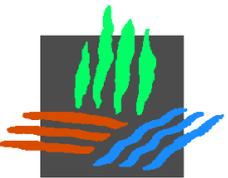
# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## « CAUSSE NOIR »



## Plan de communication

- une **lettre d'information** propre au site qui sera rédigée et distribuée après validation par le COPIL des différentes phases de l'élaboration du DOCOB. Ces lettres d'information seront destinées aux membres du comité de pilotage local et des groupes de travail mais aussi aux acteurs locaux et à la population du site
- des **réunions publiques** qui seront organisées après validation par le COPIL des différentes phases de l'élaboration du DOCOB
- la **participation de la chargée de mission coordonnatrice** à des réunions de conseils municipaux et de conseil communautaire sur la demande des élus
- la **diffusion sur Internet** des documents produits validés par le COPIL.



Ministère de l'Agriculture,  
de l'Alimentation, de la Pêche  
et des affaires rurales



# Réalisation du document d'objectifs Natura 2000 sur le Causse Noir.

## 4. Installation des groupes de travail



**DOCUMENT D'OBJECTIFS**  
**« CAUSSE NOIR »**



CAUSSES MERIDIONAUX

**Proposition de 3 groupes de travail**  
**sur les thématiques suivantes :**

- **Agriculture, Pastoralisme, Forêt / Gestion des habitats et des espèces**
- **Activités de pleine nature, Tourisme, et Autres usages / Impacts sur les habitats et les espèces**
- **Foncier, Urbanisme, Politiques territoriales / Grands équilibres et Cohérence des actions publiques.**

*Ces trois entrées sont les thèmes pressentis pour finaliser les futurs cahiers des charges des contrats Natura 2000.*



## DOCUMENT D'OBJECTIFS « CAUSSE NOIR »



CAUSSES MERIDIONAUX

### Proposition de 3 groupes de travail

Ces groupes de travail seront composés des membres du comité de pilotage local, des opérateurs du CPIE des Causse Méridionales compétents sur ces problématiques mais aussi d'autres acteurs locaux, organismes ou personnes ressources pour des compétences non acquises.

La chargée de mission coordinatrice animera ces groupes de travail.

## Groupe de travail « Agriculture, pastoralisme, forêt / Gestion des habitats et des espèces »

Un représentant de la DDAF

Ms et Mmes les Maire ou leurs représentants

M. le technicien du SUAMME

M. le technicien de secteur de la Chambre d'agriculture

M. le technicien de secteur de la SAFER

Mme. la technicienne de l'ASA

3 éleveurs nommés par le GVA des Causses

M. le représentant de la Confédération de Roquefort

M. le représentant du Syndicat des Propriétaires Forestiers

1 ou 2 propriétaire(s) désigné(s) par le Syndicat des Propriétaires Forestiers

M. le technicien de l'ONF

Mme la technicienne du CRPF

M. le technicien de l'ONGFS

M. le technicien du CEN LR

M. le technicien du GCLR

M. le technicien de MEANDRE

M. le représentant de la SPN

Groupe de travail « Activités de pleine nature, tourisme, autres usages / Impacts sur les habitats et les espèces »

Un représentant de la DDAF

Ms et Mmes les Maire ou leurs représentant

Un représentant de la DDJS

M. le technicien du CDT du Gard

M. le technicien du Conseil Général du Gard

M. le technicien du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

M. le technicien de la Communauté de Communes de l'Aigoual

M. le représentant de l'Office du Tourisme

M. le technicien de la Fédération Départementale des Chasseurs

M. le technicien de la Fédération Départementale de la Pêche

M. le technicien du Conseil Supérieur de la Pêche

M. le technicien de l'ONGFS

M. le technicien de l'ONF

M. le technicien de la Chambre d'agriculture

M. le technicien du CEN LR

M. le technicien du GCLR

M. le technicien de MEANDRE

M. le représentant de la SPN

M. le Président du Club de Spéléologie

Groupe de travail « Foncier, urbanisme et politiques territoriales / Grands équilibres et cohérence des actions publiques »

Un représentant du Conseil Régional

M. le Conseiller Général du canton

Un représentant de la Communauté de Commune de l'Aigoual

Ms et Mmes les Maire ou leurs représentants

Un représentant de la DDAF

Un représentant de la DIREN

Un représentant de la DDE

Un représentant de la Chambre d'Agriculture

Un représentant de la SAFER

M. le technicien de la Fédération Départementale des Chasseurs

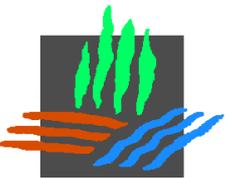
M. le technicien du CRPF

M. le technicien de l'ONF

M. le technicien du CEN LR

M. le technicien du GCLR

M. le technicien de MEANDRE



Ministère de l'Agriculture,  
de l'Alimentation, de la Pêche  
et des affaires rurales



## Réalisation du document d'objectifs Natura 2000 sur le Causse Noir.

### 5. Questions diverses